



DOSSIER INSTRUCTION

Bernard LIPS
Marc FAVERJON

Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS

LES EXPÉDITIONS
SPÉLÉOLOGIQUES
FRANÇAISES À L'ÉTRANGER
GUIDE PRATIQUE

1^{ère} édition – Mai 1999

Ecole Française de
Spéléologie



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. HISTORIQUE DES EXPÉDITIONS FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

- 2.1. Les précurseurs
- 2.2. L'émergence des Clubs
- 2.3. La révolution technique
- 2.4. La découverte du monde

3. L'AIDE DE LA CREI AUX EXPÉDITIONS

- 3.1. Le parrainage
- 3.2. Les subventions
 - 3.2.1. Le versement de la subvention
 - 3.2.2. Les subventions complémentaires pour bonne publication
- 3.3. Les aides pour la préparation des expéditions
 - 3.3.1. Les correspondants-pays de la CREI
 - 3.3.2. La documentation de la CREI
 - 3.3.3. Les services divers aux expéditions

4. LES ENGAGEMENTS DES EXPÉDITIONS PARRAINÉES

- 4.1. Le résumé de l'expédition
- 4.2. Le rapport
- 4.3. Les autres devoirs des expéditions parrainées

5. LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EXPÉDITIONS SPÉLÉOLOGIQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

6. LE RAPPORT D'EXPÉDITION

7. L'ACHAT EN DÉTAXE

8. BIBLIOGRAPHIE

9. ANNEXES 1 : FICHE DE DEMANDE DE PARRAINAGE

9. ANNEXE 2 : FORMULAIRE " EXPÉ-COMPTA "

1. INTRODUCTION

Afin de promouvoir les expéditions spéléologiques à l'étranger et les actions à caractère didactique organisées avec des structures ou spéléologues étrangers, la FFS met, au travers de la CREI, son expérience et ses moyens au service de tout spéléologue fédéré.

Cette aide aux expéditions se fait au travers :

- de l'octroi d'un parrainage reconnu par les pouvoirs publics,
- de l'octroi de subventions,
- de la mise à disposition d'une bibliothèque riche de plusieurs centaines de rapports,
- de la disponibilité des correspondants-pays et des spécialistes.

Cet apport logistique a déjà aidé plusieurs centaines d'expéditions à se réaliser et à publier leurs résultats.

Il s'agit d'un système participatif, géré par des spéléologues pour des spéléologues. Les expéditions bénéficient d'une aide mais sont tenues en contrepartie de respecter la déontologie de la fédération et de participer au développement du fonds documentaire et de l'expérience commune.

Ce document présente les règles de fonctionnement de la CREI et les droits et devoirs des expéditions.

2. HISTORIQUE DES EXPÉDITIONS FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

En France, on situe, un peu arbitrairement, le début de la spéléologie en 1888. Cette date, marquée par la première traversée de la grotte de Bramabiau par E. A. Martel, ne correspond évidemment pas aux premières incursions humaines sous terre. De tous temps et en tous lieux, les hommes ont été attirés par le monde souterrain. Ils l'ont utilisé comme habitation, comme refuge ou comme sanctuaire. Ils l'ont parcouru pour y chercher de l'eau, de l'argile ou du salpêtre. Ils l'ont aussi exploré par curiosité ou par défi.

De nombreuses explorations, souvent difficiles et profondes (par exemple dans la région de Trieste), ont eu lieu avant 1888.

Pourtant, Martel, utilisant le nom de spéléologie, affirme un état d'esprit particulier. Son but, qui deviendra celui de nombreuses générations de spéléologues, est clair : explorer systématiquement toutes les cavités, quelles que soient leur importance et leur localisation et essayer de comprendre leur genèse.

Très rapidement, Martel a organisé des expéditions à l'étranger. A sa suite, de très nombreuses équipes françaises ont parcouru le monde à la recherche des grottes et des gouffres. Le but des textes qui suivent est de faire le bilan de plus d'un siècle d'explorations françaises dans les divers pays. Pour certains pays, l'apport de la spéléologie française a été, ou reste, prépondérant dans la connaissance karstique ou dans l'émergence d'une spéléologie locale. Dans d'autres pays, cet apport a été négligeable par rapport à celui des spéléologues locaux ou d'autres équipes étrangères.

Il s'agit ici de résumer ces différents travaux et de mettre à la disposition des spéléologues du monde entier les renseignements recueillis.

Bien avant E.A. Martel, de nombreux voyageurs français ont visité des grottes, en général d'accès facile, dans divers pays et les ont décrites comme curiosités touristiques. Dans les pays éloignés, les premiers visiteurs occidentaux ont souvent été des géologues ou surtout des biologistes (et leurs descriptions restent la base de départ de bien des expéditions récentes).

Mais biologistes et géologues visitaient les cavités pour y analyser la faune ou pour comprendre les formations géologiques. En général, ils n'avaient pas les techniques nécessaires pour franchir les obstacles difficiles et leur but ne consistait pas à faire un inventaire systématique des phénomènes karstiques.

2.1. Les précurseurs

Il ne nous reste donc plus qu'à considérer, pour simplifier la chronologie, que Martel reste le premier explorateur.

Pour des raisons matérielles, ses expéditions se limitent d'abord à des régions assez proches de la France. Pendant une dizaine d'années, il organise ses "campagnes d'exploration" dans le but évident de parcourir un maximum de régions karstiques lui permettant d'étayer ses théories.

De 1882 à 1928, Martel effectue plus de trente expéditions, essentiellement dans les pays limitrophes ou proches : Belgique, Italie, Suisse, Espagne, Portugal, Allemagne, Grande-Bretagne, Norvège, Autriche et Europe Centrale. Il a également l'occasion d'aller dans le Caucase (en 1903), en Turquie (1910), en Algérie (1920) et aux USA (1912).

Beaucoup de ses comptes rendus d'exploration sont publiés dans la revue du Club Alpin Français (CAF).

Norbert Casteret prend la relève de Martel mais ses expéditions se limitent essentiellement à l'Espagne. Il a cependant l'occasion d'effectuer une mission d'exploration dans le Moyen Atlas marocain en 1934. N. Casteret, du fait de la grande diffusion de ses ouvrages, a suscité beaucoup de vocations et a contribué à l'augmentation rapide du nombre de spéléologues en France et dans d'autres pays.

En 1908, Paul Macey publie son inventaire des grottes du Laos. En 1927, Madeleine Colani publie la description de quelques cavités du Tonkin (Vietnam). En 1939, Bernard Gèze visite les tubes de lave du Mont Cameroun.

En Algérie, une équipe dirigée par Belin puis par Jean Birebent démarre dès 1938 un intéressant travail de prospection et d'exploration systématique. Ce travail aboutit en 1953 à la publication d'un premier inventaire spéléologique de l'Algérie (à cette époque, l'Anou Bousouil situé dans le Djurdjura en Algérie est la cavité la plus profonde de "France" avec ses 500 mètres de dénivelé).

De même, la section spéléologique du CAF de Tunisie publie ses premiers résultats dans Spelunca en 1952 et le Spéléo Club du Maroc publie ses premiers résultats en 1953.

2.2. L'émergence des clubs

Après la deuxième guerre mondiale, l'émergence des clubs modifie la pratique de la spéléologie française. Les explorations ne sont plus l'œuvre d'une personnalité mais d'une équipe. La plupart de ces clubs travaillent localement, explorant avec acharnement le sous-sol de leur région d'origine. Ce travail se poursuit d'ailleurs de nos jours.

Rapidement, quelques uns de ces clubs organisent des expéditions à l'étranger. Ainsi, dès 1953, un groupe lyonnais, le Clan de la Verna, effectue une expédition sans lendemain en Autriche. Le Spéléo Club de Paris multiplie les voyages : Yougoslavie en 1955, 1957 et 1960, Sardaigne en 1959 et 1961 et surtout Espagne à partir de 1960.

D'autres clubs suivent cet exemple et les expéditions se concentrent essentiellement en Espagne. Ainsi le Spéléo Club de Dijon découvre ce pays en 1958 (il y effectue actuellement encore une ou plusieurs expéditions annuelles). Le Groupe Spéléo des Campeurs d'Alsace (à partir de 1959), la Société Spéléologique de Bourgogne (à partir de 1961), le Spéléo Club de la Seine (à partir de 1962), les spéléologues lorrains (à partir de 1962) franchissent également les Pyrénées.

Progressivement, d'autres destinations apparaissent : le Spéléo Club de Paris découvre la Turquie en 1965, le Spéléo Club des Ardennes organise une expédition annuelle en Yougoslavie à partir de 1964, le GRS fait quelques explorations en Norvège en 1966 et 1967.

Mais très peu d'équipes quittent l'Europe : les spéléologues provençaux vont en Tunisie à partir de 1966, Périgueux va au Maroc en 1965 et 1967, suivi par le Spéléo Club de Blois à partir de 1972. Toujours en 1972, le SCAL de Montpellier fait une incursion au Liban et Daniel Dreux organise des expéditions au Guatemala. La même année, le Spéléo Club de Paris organise la première expédition au Mexique.

2.3. La révolution technique

Jusqu'en 1972, le nombre des expéditions annuelles tourne autour d'une dizaine.

Mais au début des années soixante-dix, la spéléologie française est en pleine révolution. Les anciennes techniques, basées sur la remontée des verticales aux échelles, font progressivement place aux "techniques alpines" avec remontée sur les cordes. Ce changement de technique va dynamiser le milieu spéléologique. Surtout, l'abandon des échelles permet d'envisager des expéditions beaucoup plus légères. Le nombre d'expéditions à l'étranger augmente brutalement : une vingtaine en 1973 puis une trentaine à partir de 1974.

La Fédération Française de Spéléologie prend acte de cet engouement pour l'étranger et l'année 1974 est marquée par la création de la commission des GESF (Grandes Expéditions Spéléologiques Françaises). Le but de cette commission, est de recenser et d'aider les expéditions à l'étranger (mais également quelques importantes explorations en France) en leur offrant un parrainage et des subventions.

Le plupart des expéditions partent toujours dans les pays européens et jusqu'en 1980, les expéditions en Espagne représentent plus du tiers du total. Mais les spéléologues français découvrent l'Autriche et ses karsts alpins riches en possibilités. Franc-comtois, Lyonnais, Grenoblois et Provençaux se relayent dans ce pays qui accueille entre 1978 et 1990 cinq ou six expéditions annuelles. Le Maroc, la Turquie, la Grèce deviennent également des destinations prisées.

Les expéditions plus lointaines partent essentiellement sur le continent américain : Mexique, Brésil, Guatemala, Colombie...

2.4. La découverte du monde

En 1980, l'expédition nationale en Papouasie - Nouvelle Guinée s'envole pour les antipodes. Cette expédition est le fruit d'une volonté politique de la fédération et l'œuvre de la commission GESF. La communauté spéléologique française est divisée quant à l'ampleur des moyens mis en œuvre. Mais quelques mois plus tard, les résultats dépassent toutes les espérances. Les puits géants, les rivières dantesques font rêver tous les spéléologues français et contribuent à éveiller des vocations d'explorateurs. L'Asie du sud-est et l'Océanie restent certes lointaines et inaccessibles pour le plus grand nombre mais quelques équipes franchissent le pas. A partir de 1985, cinq à dix équipes partent chaque année dans cette région du monde.

Le nombre d'expéditions croît à nouveau et atteint la quarantaine à partir de 1986.

En 1986, l'équipe du PSCJA organise la première expédition en Chine ouvrant un nouveau et formidable terrain d'exploration. Depuis cette date, huit expéditions françaises se sont rendues dans ce pays, ramenant plus de 200 kilomètres de topographie.

L'URSS commence à accueillir des expéditions en 1989, peu avant la "chute du mur". Les pays du Caucase mais également les pays d'Asie Centrale ont fait l'objet depuis cette date d'une douzaine d'expéditions.

A part quelques pays ravagés par des guerres civiles, la planète entière devient accessible pour les spéléologues qui commencent à avoir une vision d'ensemble des karsts mondiaux.

Parallèlement, la plongée souterraine devient plus efficace et le nombre d'équipes pratiquant cette discipline augmente. Tout naturellement, cette évolution se retrouve au niveau des expéditions. Bouteilles de plongée et compresseur font de plus en plus partie de la panoplie du parfait explorateur.

La spéléologie française n'est pas la seule à progresser. Anglais, Belges, Australiens, Polonais, Espagnols, Italiens... contribuent également à l'exploration du sous-sol de notre planète.

Souvent initiés par les premières expéditions, des spéléologues locaux se manifestent également dans beaucoup de pays d'Amérique Latine, les pays du Maghreb, la Turquie, créant des clubs et se structurant en fédérations.

De plus en plus d'expéditions sont le fait d'équipes internationales et la communauté spéléologique mondiale est dynamisée par ces échanges.

En 1993, la Fédération Française de Spéléologie décide la création de la CREI (Commission des Relations et Expéditions Internationales) qui remplace la commission GESF.

Le but n'est plus uniquement de gérer les expéditions françaises mais de développer les relations internationales avec le maximum de pays et de structures spéléologiques.

Une nouvelle époque commence.

3. L'AIDE DE LA CREI AUX EXPÉDITIONS

3.1. Le parrainage

Toute expédition désirant bénéficier d'une aide fédérale doit faire une demande de parrainage auprès de la CREI en remplissant une fiche de demande de parrainage et un formulaire "expé-compta" (voir en annexe) à demander et à retourner complétés à :

Fédération Française de Spéléologie - CREI
28, rue Delandine
69002 Lyon

Le parrainage FFS est accordé aux expéditions :

- de recherche spéléologique à l'étranger,
- à caractère didactique lorsqu'elles sont organisées en collaboration avec des spéléologues étrangers.

Le parrainage peut être refusé si le club ou le responsable de l'expédition n'a pas rempli ses engagements lors d'une précédente expédition ou si le projet ne répond pas aux critères d'attribution.

La demande de parrainage doit impérativement parvenir à la CREI avant le départ de l'expédition. Aucune demande ne sera acceptée à posteriori.

Les informations à préciser dans la demande de parrainage sont :

- nom de l'expédition,
- destination (pays, région, massif),
- période (dates),
- club demandeur,
- responsable de l'expédition avec ses coordonnées,
- liste des participants (nom, prénom, club et n° FFS),
- but de l'expédition et résumé du projet en quelques lignes,
- coordonnées bancaires du club demandeur (RIB).

La demande peut être présentée par un club, un CDS, un interclubs ou une association créée à l'occasion. Le responsable d'expédition et tous les membres cités dans la demande doivent être affiliés à la FFS.

L'attestation de parrainage (ou éventuellement le refus motivé de parrainage) est retournée au responsable de l'expédition dans les meilleurs délais.

L'attestation de parrainage permet d'ouvrir un dossier d'achat en détaxe auprès des impôts locaux (voir chapitre correspondant).

Cette attestation de parrainage peut également servir de "carte de visite" auprès des structures spéléologiques ou administratives étrangères ou auprès de l'administration française.

Remarque : Une expédition d'envergure exceptionnelle peut obtenir le statut d'expédition nationale. Ce statut, voté par le Comité Directeur de la FFS sur proposition de la CREI, doit servir à faciliter la démarche auprès des sponsors et des administrations.

Ce statut ne donne cependant pas droit à une subvention particulière de la part de la FFS.

3.2. Les subventions

Toute expédition parrainée peut bénéficier d'une subvention.

La politique de la CREI consiste à subventionner des expéditions à but d'exploration ou de formation de spéléologues étrangers. Tout le monde comprendra que la CREI n'a pas pour mission de subventionner des voyages touristiques ou spéléo-touristiques.

Le montant total des subventions aux expéditions est voté par le Comité Directeur fédéral au mois de mars puis par l'Assemblée Générale au mois de juin. La répartition des subventions, entre les expéditions bénéficiant d'un parrainage, est décidée en fin d'année par la Direction Nationale de la CREI. Elle est faite en fonction des objectifs, des moyens mis en œuvre, de la destination, du nombre de participants et de la durée de l'expédition. Les subventions allouées par expédition varient généralement de 1 000 à 5 000 F. La répartition des subventions est publiée dans le compte rendu annuel d'activités CREI (parution en avril), envoyé aux responsables des expéditions parrainées de l'année en cours.

3.2.1. Le versement de la subvention

La subvention allouée à une expédition ne sera versée qu'après réception et acceptation par la commission de deux exemplaires du rapport d'expédition, à envoyer dans l'année qui suit l'expédition. L'examen d'un rapport par le comité de lecture demande un à deux mois.

Le comité de lecture est composé de deux lecteurs permanents nommés chaque année lors de la réunion annuelle de la CREI et du correspondant du pays concerné. Chaque membre donne un avis sur le rapport (accepté ou refusé).

Les critères d'appréciation sont :

- la qualité intrinsèque du rapport (présentation, rédaction, contenu ...),
- la qualité du travail réalisé par l'expédition sur place, évaluée à partir du compte rendu journalier. L'importance des résultats (mètres de premières) n'est pas l'élément principal de décision.

Lorsque le rapport présenté est particulièrement de bonne qualité, le comité de lecture le spécifie pour l'éventuel octroi d'une aide complémentaire à la publication.

Dès réception de l'avis positif du comité de lecture, la subvention promise est versée à l'expédition sur le compte du club organisateur déclaré lors de la demande de parrainage. La subvention ne peut en aucun cas être versée à une personne physique.

En cas de refus d'octroi de la subvention allouée ou de demande de compléments, une notification est faite au responsable d'expédition.

3.2.2. Les subventions complémentaires pour bonne publication

Chaque fin d'année A, les comptes correspondant à l'année (A-2) sont clos (par exemple au 31/12/97 pour les expéditions 95). Les subventions allouées aux expéditions de l'année (A-2) qui n'ont pas rendu de rapport sont définitivement annulées (un délai supplémentaire, qui ne peut excéder un an, peut être accordé suite à une demande écrite).

Les sommes dégagées sont réparties entre les expéditions de l'année (A-2) ayant effectué un travail particulièrement intéressant et remis un rapport de qualité.

Les subventions complémentaires vont généralement de 500 F à 5 000 F. Elles ne sont versées qu'à un nombre restreint d'expéditions.

3.3. Les aides pour la préparation des expéditions

S'informer, prendre des contacts sur place et constituer une bibliographie avant de partir est essentiel. Cela permet souvent d'éviter de mauvaises surprises sur place.

Les sources d'informations sont nombreuses et éparées, et il n'est pas toujours facile d'avoir des contacts avec les structures locales du pays d'accueil, ni même des adresses.

Pour aider les expéditions dans leurs recherches, la CREI regroupe les rapports des expéditions françaises et des informations diverses sur chaque destination, au travers de ses correspondants-pays.

3.3.1. Les correspondants-pays de la CREI

Les spéléologues désirant organiser une expédition sont invités à prendre contact avec le correspondant-pays de la zone concernée. Ce dernier pourra fournir des informations sur les travaux réalisés par d'autres équipes, les adresses des structures spéléologiques locales, les réglementations en place... Il dispose souvent des données bibliographiques de base sur la spéléologie dans le pays concerné. La liste et les coordonnées des correspondants-pays sont publiées chaque année dans le rapport annuel CREI.

3.3.2. La documentation CREI

La documentation disponible comprend :

- la base de données CREI regroupant plus de 1 000 expéditions. Elle fonctionne sous DBASE (PC) et peut être consultée à la CREI à Lyon ou être envoyée à qui en fait la demande (joindre 10 F en timbres pour le coût d'une disquette et de l'envoi),

- des dossiers pays (recueils d'informations sur un pays ou un groupe de pays),

la bibliothèque située au pôle de Lyon et regroupant plus de 300 rapports d'expédition. Les ouvrages sont consultables sur place. Des photocopies de rapport peuvent être demandées.

3.3.3. Les services divers aux expéditions

Les publications de la CREI : la CREI publie trimestriellement une feuille d'information et annuellement un rapport d'activités regroupant les résumés des expéditions de l'année. Ces publications sont envoyées aux responsables des expéditions de l'année correspondante et aux Comités Spéléologiques Régionaux. Il est possible d'acheter ces rapports en les commandant au pôle de Lyon (25 F en timbres ou en payement, port compris)

La civière expédition : une civière démontable peut être prêtée aux expéditions. Le prêt se fait à titre gracieux moyennant le versement d'une caution. Il suffit de faire une demande assez longtemps à l'avance, en précisant les dates exactes de l'expédition.

4. LES ENGAGEMENTS DES EXPÉDITIONS PARRAINÉES

4.1. Le résumé de l'expédition

Les expéditions parrainées sont tenues de fournir, dans le mois suivant leur retour, un résumé d'une page (maximum). Ce résumé est publié dans le rapport d'activités annuel (il sera avantageusement envoyé, en double ou sous une forme différente, à Spelunca pour publication dans cette revue).

Ce résumé comprend le nom de l'expédition, lieux, dates, club(s) organisateur(s), liste des participants, résumé des principales découvertes et travaux réalisés, notes sur la logistique, les problèmes rencontrés et les contacts entrepris... Les expéditions peuvent s'inspirer (pour la présentation) des résumés déjà publiés dans les rapports d'activités de la CREI.

Si l'expédition a été annulée, il importe d'en informer la CREI le plus rapidement possible.

Les relances pour obtenir ces résumés sont souvent coûteuses, en temps et en timbres.

Merci de simplifier le travail du responsable de la publication. La non réception du résumé peut conduire à l'annulation de la subvention promise.

4.2. Le rapport

Chaque expédition parrainée est tenue de fournir un rapport en deux exemplaires dans l'année suivant le retour de l'expédition. Un exemplaire sera conservé dans la bibliothèque CREI, l'autre sera archivé dans la bibliothèque fédérale.

Ce rapport a pour but de conserver, au profit de la communauté spéléologique, les renseignements récoltés par l'expédition.

Selon les cas, ce rapport sera plus ou moins volumineux.

Pour être accepté par le comité de lecture, le rapport devra comporter au minimum :

- les noms des membres de l'expédition,
- un compte rendu chronologique de l'expédition,
- la description et la topographie des cavités explorées,
- un aperçu géographique permettant de situer la zone d'exploration.

Lors de l'envoi du rapport, il est conseillé de préciser à combien d'exemplaires le rapport a été tiré, s'il est en vente (prix et adresse de commande). La CREI pourra ainsi répondre à d'éventuelles demandes de copies.

Si ce rapport n'est pas terminé dans les délais impartis, l'expédition peut demander à la CREI un délai supplémentaire qui ne pourra pas excéder un an.

Si l'expédition n'a réalisé aucune exploration et s'estime incapable de rédiger un rapport, elle doit en informer la CREI. Elle renoncera de fait à la subvention. Dans tous les cas, elle est tenue de fournir le résumé d'une page.

4.3. Les autres devoirs des expéditions parrainées

Ambassadeurs de la spéléologie française à l'étranger, les expéditions parrainées s'engagent à respecter le code de déontologie des explorations spéléologiques françaises à l'étranger et, en particulier, à respecter la spéléologie locale du pays d'accueil.

5. LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EXPÉDITIONS SPÉLÉOLOGIQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Chaque année, entre 30 et 40 équipes spéléologiques françaises sortent de nos frontières pour découvrir les karsts d'autres pays, mues par un désir de découverte et de communication des connaissances. Pourquoi faire de la spéléologie à des centaines ou des milliers de kilomètres de France alors que les Alpes, les Pyrénées et les autres massifs français regorgent encore de cavités inconnues qui ne demandent qu'à être explorées ?

Simplement parce que, lors d'une expédition lointaine, la spéléologie devient en partie un prétexte, celui de découvrir d'autres paysages, d'autres massifs, mais surtout d'autres personnes, d'autres cultures et d'autres civilisations.

Les expéditions spéléologiques à l'étranger forment une activité très riche. Les problèmes purement techniques ne sont pas les plus difficiles et laissent souvent la place aux problèmes

d'organisation, de vie de groupe et de relations avec autrui. C'est la gestion de l'ensemble de ces défis qui donne son intérêt à ce type d'expédition. Le résultat se traduit en général par des rencontres passionnantes, des amitiés très fortes et des souvenirs merveilleux.

Cependant, si la diversité des cultures, des habitudes et des mentalités est une source de richesse, elle peut également devenir, dans certains cas, une source de conflit. S'imprégner d'un état d'esprit, basé sur des valeurs de respect et de modestie, permet d'éviter la plupart de ces conflits. Le spéléologue à l'étranger doit avoir un sens de la diplomatie au moins aussi développé que celui des techniques. Et n'oublions jamais qu'à l'étranger, l'étranger c'est nous-mêmes.

De fait un code de déontologie peut se résumer en un mot : "**RESPECT**" ou se décliner en dix commandements.

① **Respecter les lois et les institutions du pays d'accueil**

Il est indispensable de se renseigner sur les lois en vigueur dans le pays. Certains textes peuvent être très contraignants pour des explorateurs : interdiction de photographier, interdiction d'accès à des sites, interdiction de prélever des échantillons biologiques ou même interdiction de toute exploration.

Dans d'autres cas, de longues et fastidieuses démarches sont nécessaires pour obtenir les autorisations.

Dans tous les cas, quelle que soit son opinion sur telle ou telle réglementation, tout étranger pénétrant dans un pays accepte de se conformer aux lois de ce pays.

② **Respecter les usages, croyances et religions**

Il est nécessaire de s'informer des mœurs, des religions et des traditions pour éviter au maximum de choquer. De nombreux sites gardent un caractère sacré. Il faut respecter les interdictions liées à ce caractère sacré. En cas d'accès au site, le comportement de l'équipe doit être en accord avec les rites observés traditionnellement.

Le but d'une expédition, c'est aussi de se découvrir soi-même à travers la culture des autres.

③ **Respecter les habitants**

Les cavités s'ouvrent sur des terrains où vivent et travaillent les habitants. Il est nécessaire de respecter leur cadre de vie et de travail.

Les équipes font souvent appel à ces habitants pour obtenir des renseignements sur les entrées des cavités. Inversement, il faut informer les habitants des recherches en cours, par tous les moyens possibles (discussion, conférence avec projection de films ou de diapositives, remise des topos ou du rapport,...).

④ **Respecter les structures spéléologiques locales**

De plus en plus de pays se dotent de structures spéléologiques. Simples clubs ou fédérations, ces structures, tout comme la FFS, ont l'ambition de gérer au mieux l'activité spéléologique dans le pays.

En l'absence de règlements plus contraignants, il est indispensable de prévenir ces structures de la venue d'une expédition et leur communiquer les topographies et les résultats.

⑤ **Respecter les spéléologues locaux**

Les spéléologues locaux, s'ils existent, sont souvent ceux qui connaissent le mieux la région. Ce sont également eux qui auront en charge la protection et la conservation des sites découverts. Une équipe d'exploration a tout intérêt à entamer une coopération et à réaliser en commun les travaux de

recherches. Dans le cas où le niveau technique des spéléologues locaux reste faible, une expédition pourra être l'occasion de former ces spéléologues. Dans tous les cas, il est indispensable de leur communiquer les topographies et les résultats de l'expédition. En aucun cas, un groupe étranger ne peut s'approprier une cavité ou un massif.

⑥ Respecter les travaux des autres équipes

Avant d'entreprendre une expédition dans une région déterminée, le groupe doit se renseigner sur les travaux antérieurs et en cours, réalisés par les spéléologues locaux ou étrangers afin d'éviter les problèmes de "piratage".

Si les membres de plusieurs équipes se retrouvent par hasard en un même lieu, ce sera l'occasion d'unir les efforts pour progresser dans l'exploration. Une collaboration est plus fructueuse que de vaines et mesquines querelles. La planète est grande et seule une infime partie des cavités existantes est connue. Il y a donc largement de la place pour tous ceux qui se sentent l'âme d'explorateur aux quatre coins du globe.

⑦ Respecter l'environnement

Même dans le cas où la population locale n'a pas encore une conscience très aiguë des problèmes d'environnement, l'action d'une équipe spéléologique doit toujours avoir un impact écologique le plus réduit possible, aussi bien sous terre qu'en surface.

⑧ Respecter le patrimoine archéologique

Si des découvertes archéologiques sont réalisées, elles doivent être immédiatement signalées aux autorités compétentes. Il s'agit du patrimoine culturel du pays dont nous sommes les invités.

En aucun cas, une équipe ne pourra entreprendre des fouilles sauvages ou sortir des vestiges du pays.

⑨ Respecter les engagements envers la FFS

Toute expédition parrainée par la FFS s'engage à fournir à la fédération, d'une part un résumé des résultats de l'expédition sur une page, dans un délai de deux mois, d'autre part un rapport plus consistant faisant apparaître l'ensemble des résultats et des topographies dans un délai de deux ans.

⑩ Diffuser les résultats

Au retour de l'expédition, le rapport rédigé par l'équipe représente la mémoire et l'existence même de l'expédition. Le but de toute exploration est de collecter des renseignements qui serviront à l'ensemble de la communauté spéléologique ainsi qu'aux habitants de la région. Tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre au succès de l'expédition doivent y trouver une place. Le rapport doit faire état du travail des équipes précédentes.

L'équipe doit diffuser ce rapport, entre autres, auprès :

- des interlocuteurs locaux (spéléologues, fédérations étrangères, autorités locales ou publiques, propriétaire de la grotte...),
- des interlocuteurs français (organismes, sponsors, personnalités, etc.) qui ont apporté leur soutien moral ou financier à l'équipe,
- de la FFS.

L'envoi, dès le retour, pour publication dans *Spelunca*, qui est très lu à l'étranger, d'une synthèse concise puis éventuellement d'un article de fond, participe au rayonnement de la spéléologie française à l'étranger comme en France.

5. LE RAPPORT D'EXPÉDITION

L'objectif du rapport est d'apporter des éléments exploitables, structurés et aussi précis que possible. Ces informations sont destinées à accroître nos connaissances des karsts étrangers et de leur environnement, à aider ensuite ceux qui partiront, aussi bien sur le plan des renseignements logistiques que sur celui des problèmes spécifiques humains, socio-politiques ou autres qui peuvent surgir.

Sans vouloir imposer un plan type qui briderait la créativité spontanée de ses auteurs, nous pensons tout de même nécessaire de préciser quelques orientations sur son contenu.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que la présentation a son importance, qu'un plan est indispensable, que les topographies doivent être lisibles et que quelques photos ne constituent pas une contrainte financière intolérable...

Enfin l'aspect anecdotique (ou humoristique) contribue à la lisibilité du compte rendu.

Voici "un" exemple de plan accompagné de quelques remarques directement tirées de l'examen critique des rapports que reçoit la CREI :

① Sommaire et page de garde

Doivent y figurer : le nom et la date de l'expédition, les titres des chapitres, les noms des auteurs, la pagination. Mentionner au moins la date du rapport et les coordonnées du club ou du responsable.

② Introduction

Y placer un récapitulatif synthétique des résultats spéléologiques (nombre de cavités explorées et kilométrage topographié), des résultats scientifiques et une présentation des membres de l'équipe.

Mettre en évidence les apports de l'expédition.

③ Déroulement

Il peut consister en une présentation chronologique concise et/ou une relation plus détaillée et anecdotique de l'expédition. Un compte rendu chronologique détaillé permet souvent de garder des renseignements importants concernant les horaires ou la longueur des démarches administratives. Il donne l'ambiance générale d'une expédition et garde "l'histoire" des explorations.

④ Catalogue des phénomènes karstiques

C'est une rubrique très importante, malheureusement absente la plupart du temps.

Elle rassemble sous une forme synthétique les éléments caractéristiques des cavités :

- code d'identification et carte,
- symboles BRGM / UIS,
- toponymie,
- accès à la cavité (nom du village, distance, direction...),
- coordonnées (précision),
- spéléométrie (développements explorés et topographiés, dénivelé, précision UIS),
- existence de prélèvements, mesures, observations (photo-audio-vidéo, biologiques, karstologiques, archéologiques,...).

Par sa forme systématique, ce catalogue est à la base de toute compilation ou inventaire ultérieur.

⑤ Résultats spéléologiques

Ce sera souvent le chapitre principal du rapport. Il pourra être le cas échéant éclaté en plusieurs parties sur la base des régions ou secteurs étudiés.

C'est là que l'on trouvera les descriptions de chaque cavité, accompagnées des topographies correspondantes.

Chacune pourra être traitée selon son importance, sur la base du canevas suivant :

- localisation,
- historique (découverte et exploration),
- cadre physique et géologique,
- description,
- équipement (fiche),
- topographie et spéléométrie (préciser ce qui est nouveau),
- biospéologie,
- karstologie physique,
- archéologie et occupation humaine,
- perspectives,
- bibliographie et documents.

Quelques remarques sur les topographies :

- indiquer au moins les échelles graphiques, pour les plans le nord (vers le haut de la feuille), pour les coupes le type de projection (développée, projetée),
- donner les sections référencées,
- préciser sur la topographie le nom et la localisation de la cavité, l'année, les auteurs, et le degré de précision,
- choisir un nombre limité d'échelles, homogénéiser les figures (UIS) et soigner le dessin,
- passer à un format A3 ou A2 plutôt que présenter des macaronis topographiques illisibles et sans aucune utilité.

⑥ Résultats scientifiques

Un programme individualisé de recherche et d'étude conduira bien entendu à des rubriques ou des chapitres spécialisés au sein du rapport.

En l'absence d'un tel programme, il est toutefois souhaitable, lorsque les éléments d'ordre scientifique collectés sont suffisamment nombreux, de les identifier et les rassembler à part.

Il faut faire à ce propos une remarque : si la réalisation d'un programme à caractère scientifique demande des compétences spécialisées, il est deux tâches précieuses que peuvent assurer des spéléologues motivés :

- Avant le départ, il y a toujours une étude de faisabilité de l'expédition qui constitue une approche normale pour un spéléologue : l'exploitation rationnelle des documents bibliographiques et cartographiques concernant le lieu prévu des investigations ; il y a un travail de présentation (critique) et de synthèse des données existantes à réaliser. Ce volet qui peut s'apparenter à un mémoire de stage devrait, réalisé à plusieurs, figurer dans un rapport et constituer le minimum exigible, même pour une expédition non partie !

- Sur place, la collecte d'informations, d'observations et d'échantillons, pour peu que les participants acceptent de préparer, avant leur départ, leur projet en collaboration avec des collègues qui ne demanderont pas mieux que de les aider ou les conseiller, par exemple au niveau des commissions scientifiques régionales.

⑦ Logistique générale et annexes

En chapitre à part entière ou en annexes, doivent figurer tous les éléments pratiques permettant de faire profiter les autres de ses expériences (bonnes ou mauvaises). Il est inutile de recopier ce que l'on peut rencontrer dans tous les ouvrages touristiques et autres Guides du Routard. Indiquer surtout ce qu'on ne pourra pas trouver ailleurs, ou difficilement, ou de manière disséminée.

Pour mémoire, quelques rubriques non limitatives :

- administratif,
- hébergement, alimentation, transports,
- équipement, matériel et progression,
- topographie, reportage,
- médical,
- budget,
- documents cartographiques, bibliographiques et adresses.

Pour compléter ces quelques lignes, ne pas oublier que des extraits de cartes, des figures, des tableaux, des dessins restent nécessaires à la compréhension de votre rapport.

Enfin, le faire lire par quelques personnes aussi différentes que possibles, dont :

- un spéléo compétent,
- un béotien,
- un scientifique vulgarisateur.

Corrigez en fonction de leurs réactions....vous ne serez pas loin de la perfection.

Bonne chance.

7. ACHAT DE MATÉRIEL EN FRANCHISE DE T.V.A.

L'autorisation d'acheter du matériel en franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est accordée par les directeurs des services fiscaux, c'est-à-dire au stade départemental (ou au niveau de l'arrondissement en Ile de France).

Cette autorisation est accordée pour des motifs sportifs, scientifiques ou culturels (contact entre les peuples). La spéléologie relevant de ces trois catégories, il n'y a, en général, pas de difficulté d'obtention.

Il semble cependant que dans certains départements, les services fiscaux, recevant peu de demandes, ne soient guère au courant de la procédure. Il appartient au club demandeur de convaincre son interlocuteur de la justesse de sa démarche. Le refus de l'administration doit être motivé et il est très certainement susceptible d'appel.

Le texte servant de fondement à toute demande de détaxe est une instruction de la Direction Générale des Impôts, en date du 10 mai 1972, reproduite ci-dessous :

Instruction du 10 mai 1972. CHAMP D'APPLICATION. EXONERATION

Solutions diverses. Exportations. Cas particuliers. Voyages d'exploration

Les dirigeants d'expéditions sportives en haute montagne et de voyages scientifiques, effectués à l'étranger, peuvent être autorisés, par décision de l'Administration, à acquérir en franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée les différents matériels qu'ils utilisent hors de France.

L'octroi de ces contingents exceptionnels d'achat en franchise est subordonné :

- à la garantie donnée à l'expédition par un organisme officiel ou, à tout le moins, par une fédération sportive,

- à l'établissement d'attestations, du type prévu à l'article 275 du Code Général des Impôts, certifiant la destination des marchandises et soumises au visa du service local, les intéressés s'engageant à acquitter la taxe au cas où l'exportation ne serait pas réalisée.

Soucieuse de déconcentration, l'Administration a décidé de confier désormais à MM. les directeurs des services fiscaux le soin d'instruire les demandes de ce type et d'accorder, le cas échéant, les facilités rappelées ci-dessus.

La façon de procéder est la suivante :

① Faire parvenir au directeur des services fiscaux du département une demande sur papier libre ou à en-tête du club concerné dont le modèle peut être :

<p>"Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de _____</p> <p>Je soussigné _____, secrétaire (ou trésorier, ou président, ou responsable de l'expédition) pour le compte de l'association _____ sollicite de votre haute bienveillance, en vertu de l'instruction de la Direction Générale des Impôts en date du 10 mai 1972, l'autorisation d'acheter des matériels en franchise de TVA., matériels destinés à notre expédition au _____, laquelle doit se dérouler du _____ au _____.</p> <p>Veillez trouver ci-joint l'attestation de parrainage (ou photocopie de l'attestation de parrainage) accordée par la Fédération Française de Spéléologie ainsi qu'un descriptif de notre projet d'expédition.</p> <p>Vous voudrez bien noter que notre expédition est à vocation d'exploration et qu'elle sera suivie de publication (ou bien que notre expédition est à caractère sportif de haut niveau comparable à une expédition de haute montagne ou bien que notre expédition est de nature à resserrer les contacts entre les peuples par la participation de nos confrères du pays receveur).</p> <p>Veillez agréer, etc. "</p>

Les services fiscaux répondent en général dans la quinzaine. Souvent ils délivrent une autorisation plafonnée à une certaine somme d'achat.

② Aller négocier le prix hors taxe avec le commerçant (ou mieux, le prix usine, toujours hors taxe, avec le fabricant). Se faire établir une facture pro-format par le commerçant ou le fabricant.

③ Etablir une attestation (en triple exemplaires par point de vente) sur le modèle :

<p>"Je soussigné _____, certifie que le matériel faisant l'objet de la commande ci-dessous : (date, montant total H.T.) et qui sera fourni par (raison sociale du fournisseur) est destiné à être utilisé en _____.</p> <p>Je prends l'engagement, au nom du club (de l'association) _____ d'acquitter la TVA au cas où ce matériel ne recevrait pas la destination ayant motivé l'attribution de détaxe.</p> <p>Veillez agréer... "</p>
--

④ Muni de ces documents, de l'accord du directeur des services fiscaux, d'une copie de l'instruction du 10 mai 1972, d'une facture prévisionnelle, se rendre aux services fiscaux communaux (contributions indirectes) les plus proches et leur exposer le problème.

L'administration fonctionnaire met son cachet sur les attestations et garde l'une d'entre elles.

⑤ Retourner auprès du fournisseur pour y chercher le matériel à lui régler en Hors Taxe. On remet au fournisseur l'une des deux attestations restantes et l'on garde l'autre. Le fournisseur utilisera l'attestation au moment de faire sa déclaration de TVA.

Remarque 1 : il est à remarquer que la procédure est différente de celle permettant d'obtenir la détaxe pour des résidents à l'étranger : pas d'autorisation préalable, paiement du matériel en T.T.C. lors de l'achat, bordereau de vente à l'exportation rempli par le magasin, contrôle à la frontière où le bordereau est visé et enfin remboursement de la TVA payée par le magasin sur un compte bancaire.

La plupart des magasins connaissent mieux cette dernière procédure et il faut souvent beaucoup de temps et de patience auprès de certains vendeurs pour qu'ils acceptent le règlement en Hors Taxe.

Remarque 2 : cette procédure consiste donc à attribuer une subvention aux expéditions et représente une marque de confiance envers les fédérations qui délivrent les parrainages aux expéditions.

Il est évident qu'une fédération ne peut faire profiter de cette procédure que des membres à jour de leur cotisation et il est de ce fait impératif que les membres de l'expédition soient fédérés.

8. BIBLIOGRAPHIE

FFS - *100 ans de spéléologie* - 1988 - Spelunca Mémoires n°17.

FFS - *Spéléologie d'exploration lointaine* - 1997 - Actes du II^{ème} colloque européen de la spéléologie d'expédition, Spelunca mémoires n°22, 200 p.

FFS - *Contribution à la spéléologie* - 1997 - Spelunca mémoires n°23, 217 p.

FFS - 1992 - Compte rendu d'activité de la Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS, 80 p.

FFS - 1993 - Compte rendu d'activité de la Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS, 101 p.

FFS - 1994 - Compte rendu d'activité de la Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS, 83 p.

FFS - 1995 - Compte rendu d'activité de la Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS, 85 p.

FFS - 1996 - Compte rendu d'activité de la Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS, 110 p.

FFS - 1997 - Compte rendu d'activité de la Commission des Relations et Expéditions Internationales de la FFS, 123 p.